**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 4 (1916)

Heft: 6

**Artikel:** Etymologies romandes

Autor: Bertoni, Giulio

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817795

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ETYMOLOGIES ROMANDES,

par Giulio BERTONI, prof. à l'Univ.

## Frib. adzó « rentrée des poules ».

Je trouve adzó (« rentrée des poules ») dans un recueil de mots fribourgeois de feu M. Glasson. Dans la Glâne, à Romont, par exemple, adzó est le cri de la fermière lors de la rentrée des poules. Je n'hésite pas à lire a dzó et à voir dans le terme dzo le même vocable que nous avons en lorrain : žok « juchoir », à Vionnaz : dzô « juchoir » (Gilliéron, Patois de la commune de Vionnaz, p. 147), à Blonay: dzo « juchoir, perchoir » (Odin, Gloss. du patois de Blonay, p. 130), à Fribourg même : dzó « perchoir », etc. La locution a dzó signifie donc « sur le perchoir » et on comprend facilement qu'on en ait tiré un fossile adzó « rentrée des poules ». L'étymon est le même que pour le français jucher (Meyer-Lübke, R. Et. Wb., nº 4611), peut-être le germ. (franc) juk 1 « perchoir » (d'où vient aussi l'all. Joch). A Vionnaz, on dit dzoká « faire le paresseux » et il est évident que ce verbe est dérivé de dzo(k) et qu'il s'agit d'une dérivation romane c'est-à-dire d'un verbe tiré de dzo(k) à une époque où le -k final n'avait pas encore disparu. Il est impossible de remonter, pour dzoká, directement à une forme \* jukare, car la phonétique s'y oppose (cf. dzoyé jocare) 2. Le sens « faire le paresseux » ne fait aucune difficulté et le passage de signification est manifeste. En provencal, on a dzukadoú « perchoir », qui correspond exactement au franc. juchoir.

### Bas-valais. ewá « étendre »..

Ce mot doit remonter à aequare. Quant au développement phonétique, cf. bas-valais. *éwe* (aqua), *ewatâi* (\*equattariu)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mot apparenté au lat. jugum (jungere). Le mot jugum n'est pas resté dans toute la Suisse romande. On y a, pourtant, à Neuchâtel dju, à Fribourg dzo, dans le canton de Vaud dzao, dzœu « joug ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La même remarque vaut pour le français *jucher* (cf. *jouer*, *louer*). On pourrait songer, toutefois, à une base \*jukkare; mais le u du verbe *jucher* reste toujours obscur.

« berger qui garde les chevaux », ewére (aquaria) « courant d'eau qui emporte tout ce qu'il rencontre », etc.

## Frib. chóla « siège; chaise ».

Ce terme fribourgeois, si nous le comparons au valaisan s'ela, vaud. s'ala, Jura bern. s'ela, est intéressant grâce à son 'o jusqu'ici inexpliqué. Il s'agit probablement d'un croisement avec un mot latin renfermant un 'o bref, à savoir sola, qui s'est transmis, par exemple, avec le sens de « poutre », en anc. franç. suele. Cf. lorrain sy"ol « Deckenbalken ». Je postule donc une base \*solla ¹. Le développement de s initial en ch n'a pas besoin de commentaire (p. ex. frib. soth'ey substariu « litière », chi'a suave « facilement » ² chublyot'a « sifflet », etc.).

### Frib. kothèrla « chèvre stérile ».

Dans la seconde partie du mot ko-thèrla (Bridel donne kothairla et kotheirla; à Val d'Illiez: kotèrla, Fankhauser, Das Patois von Val d'Illiez, p. 66, nº 4, à Levsin kotèrla, etc.) on voit depuis quelques années le lat. sterilis 3 (cf. valt. sterla chèvre stérile, breg. sterl chèvre de deux ans stérile, etc.), mais la première partie, c'est-à-dire la syllabe initiale ko-, est demeurée jusqu'ici inexpliquée. Qu'il me soit permis de proposer une solution de ce petit problème. Je crois que nous avons là un vestige d'un mot koko, d'origine onomatopérque 4, qui a servi souvent à appeler des animaux, surtout le « cog » (lequel doit justement son nom à l'existence de ce mot) et puis les poules, les chevaux, les chèvres, etc. A Blonay, koko désigne un cheval (et kokolà signifie « caresser, chover »). Le terme coquelicot en est aussi tiré, grâce à la ressemblance de la fleur avec la crête d'un coq. En ital. cócco cóccolo sont usités pour désigner un petit chien ou un enfant chéri. Cf. franç. coquet. Une chèvre a pu être appelée donc \*(ko)koster(i)la, surtout dans le langage

 $<sup>^1</sup>$  La position est nécessaire (Hæfelin, p. 23) et c'est pourquoi on ne peut pas songer tout simplement à sola, mais à  $sella \times sola$ .

 $<sup>^2</sup>$  On a aussi, en fribourgeois,  $chi\acute{a}$  « suif » (sebu) et  $chi\acute{a}$  « transpirer » (sudare).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Gauchat, Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit., CXII, 359.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voyez maintenant sur koko, Sschroeff, Die Ausdrücke für den Mohn im Galloromanischen, p. 34.

enfantin, et on sait que, en ce qui concerne les noms des animaux, l'influence de la langue des enfants a été toujours remarquable. Cette étymologie ne me paraît donc pas inadmissible. Quant au développement phonétique, il suffira de citer le frib. kothéma « coutume » ¹.

# Bas-val. korvâi « étui où les faucheurs réduisent la pierre à aiguiser ».

La forme bas-valaisane  $korv\hat{a}i$  ne peut se détacher ni du frib.  $kov\acute{e}$ , que M. Gauchat a ramené justement à \*cotarium² (de cos « queux » Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse rom., II, 34), ni du jur.  $kouvi\acute{e}$ , ni des formes françaises, provençales, rétoromanes et italiennes citées par Meyer-Lübke, Rom. Et. Wb., no 2281 ³. Toutefois, l' r de  $korv\^{a}i$  est intéressant. Comment faudra-t-il l'expliquer? Il est certain que cet r n'est pas primitif, car il aurait entravé le développement du -t- (d) jusqu'à sa disparition, et que  $korv\^{a}i$  a tiré son r d'un autre mot. Or, si l'on pense à la forme de la petite boîte allongée, où le faucheur met sa pierre et qu'il porte derrière le dos, suspendue à une ceinture; si l'on remarque que, pour faire cet étui, on se sert quelquefois des cornes du bétail, on ne pourra pas faire mauvaise mine à la conjecture que  $korv\^{a}i$  représente le résultat d'un croisement  $kov\^{a}i \times corna$  « corne ».

### Frib. nirchón « hérisson ».

Il est utile de citer, à côté de la forme *nireson* de Blonay qui n'a pas échappé à M. Tappolet, *Bull. d. Gloss. de la Suisse rom.*, II, 39, le frib. *nirchon*, avec l'agglutination de l' n de l'article ind.

¹ Une « vache stérile » est appelée à Fribourg vajúva (de vaciva, terme bien représenté en franco-provençal (p. ex. val. veisiva) et dans les langues romanes, Meyer-Lübke, Rom. Et. Wb., n° 9113). Pour la terminaison -úva, cf. frib. dzindzia « gencive ». Les mots frib.  $vagili\acute{e}$  « garde-génisse » et vagiliere « pâturage à génisses » en sont dérivés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> -arium donne régulièrement -âi en bas-valaisan, p. ex. koudrâi coudrier (corylariu), findrai « cendrier » (cinerariu), dzorâi « forestier » (jurariu ef. « nigra jura » dans la Handfeste de Fribourg et dzô « forêt » dans la Suisse romande), etc. Cp. grezâle de dzô ou de dzâ « myrtilles ». Dans la Broye, le myrtille se dit ambrezâla. Je crois qu'il y a croisement de grezâla avec un autre mot, probablement ambremèl, bremèl « gruau d'avoine » (all. Habermehl).

 $<sup>^3</sup>$  P. ex. à Trévise :  $ko\acute{e}r$  ; Le-Puy :  $kouti\acute{e}$  ; engad.  $kod\acute{e}r,$  etc. A. Personico (Leventina)  $kod\grave{e}i.$ 

on-n-irchon (ericione). Grâce à la même agglutination, M. Tappolet a expliqué la forme nòrtse (Bridel) « mauvais génie, sorcière, diable » de orca (fém. de orcus). Pour l'histoire de orcus dans les langues romanes, il est intéressant de rappeler la dénomination tessinoise (Valmaggia) sasörse pour un rocher près de Broglio. C'est le lat. saxum orci « le rocher du diable » ¹.

### Frib. nopá « haut placé ».

Le frib.  $nop\acute{a}$  a aussi le sens de « dépareillé ». En valaisan,  $nep\acute{a}$  signifie « impair ». Il est de toute évidence que l'étymon est bien le lat. non parem. Il existe un ancien « lai » appelé le « lai nompar » (Bartsch, Zeitschr. f. roman. Phil., I, 58; II, 175) et je crois qu'il s'agit toujours de non parem, car les « lais », ainsi que tout le monde le sait, renfermaient des vers très inégaux, « dépareillés ». Le lai nompar est très provençalisé dans l'unique manuscrit de la Nationale de Paris et la forme nompar correspond peut-être à un franç. nompair. Je veux enfin rappeler le romont.  $depar\^a$  « estropié » qui remonte à la même base.

## Anc. gruyérien onciege (droit seigneurial).

Dans les Annales fribourgeoises IV, 214, il a été question du « droit d'onciège » ². J.-J. Hisely, dans son Hist. du Comté de Gruyère (« Mém. et Docum. publiés par la Sociéte d'hist. de la Suisse romande », IX), p. 334 dit que « l'onciège était un droit d'alpage (on- « ciegium seu alpeagium), une redevance en nature, que payaient les « usagers, c'est-à-dire ceux qui jouissaient du droit de faire paître « leurs bestiaux dans les usages ou terrains vagues appartenant à

¹ Je dois à mon élève M. Gius. Zoppi la communication suivante: « Questa « voce [sasörsc] serve a designare una roccia enorme che si trova in questa « valle, fra i paesi di Broglio e Prato. Secondo una leggenda, che so assai diffusa, « questa roccia doveva il diavolo gettare sul paese di Prato, per punire detto « villaggio d'un delitto. Ma trovandosi sul suo cammino la Madonna, questa lo « invitò a deporre il suo carico e a riposarsi. Il che fatto, non gli fu più dato « di risollevare la roccia e dovè lasciarla sul posto ». M. Zoppi a trouvé lui-même l'étymologie de sasörsc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il est question aussi, dans le même numéro des *Annales*, p. 215, de la corvée (corrogata (cf. piém. roida röjda, Atas ling., n° 327: points 782, 992; Valses. röta « corvée » de rogita) et non corpata). Un autre droit du comte de Gruyère s'appelait trœuves (bêtes ou objets égarés), déverbal évidemment de trouver avec signification concrète.

« une commune, mais relevant du seigneur, soit dans les pâturages « communs, qu'on ne fauchait pas. Cette redevance consistait dans le « fruit, c'est-à-dire dans le produit du lait qu'on avait tiré des vaches « pendant un ou plusieurs jours, appelés pour cette raison dies fruc- « tiferi. » Dans le pays de Gessenay, à Rougemont, à Montsalvens existait cet usage féodal désigné, dans les anciens documents, par les noms suivants : onciegia (1425, Aigle et Ormons), haultsegia (1453), onciegium (1449, Rougemont), arcyegium (1429) et même hautcierge (1804) 1.

On trouve, à mon avis, la forme primitive de ce mot dans le testament de François I<sup>er</sup>, comte de Gruyère (1475): « onciegia, gallice ociege ». Les formes avec -n- et les autres telles que ancyegium etc. sont secondaires et sont dues, peut-être, à une influence de « once », car il s'agissait d'habitude de quelques onces de lait que les paysans devaient donner au seigneur (cf. anc. franç. oncelée [de vin] etc.).

Le bas-lat. ociegium est une reconstitution d'une forme déjà romane, ainsi qu'il arrive de terragium à côté de terraticum (« quod a colonis exigitur nomine terrae et agri quem colunt » Du Cange). La terminaison -égium -iégium (au lieu de ágium) représentant le lat. áticum -adjum -aju(m) -agiu(m) doit son -é- (-ié-) à l'influence de la palatale qui précède. Nous remontons donc à occagium dérivéde occa, mot d'origine inconnue ayant le sens de « terrae portioarabilis fossis vel saepibus undique clausa». La Suisse romande et la France orientale connaissent les formes œuches, ouches, oche, osche etc. jardin fermé de haies, terre labourable et entourée de clôtures (Godefroy, V, 335 et De Roche, Noms de lieux de la vallée Moutier-Grandval, Halte, 1906, p. 37). Au Jura, dans le Poitou, dans le Haut-Maine et Maine-et-Loire le mot désigne encore un jardin potager. Il en dérive des noms de lieux (p. ex. Ouche, Nievre; Les Ouches, Vienne, etc.) et des noms de personnes (p. ex. Deloche, Delouche).

L'obligeant directeur de la Bibliothèque de Fribourg et des Annales, M. l'abbé Ducrest, me fait remarquer que onciegium se trouve aussi dans un document de l'an 1399 imprimé dans les Mém. et Docum., XXII, 539. Dans un autre document de 1432 (XXIII, 384), nous avons le mot défiguré: sosiege. Il est évident que, s'il ne s'agit pas d'une erreur matérielle de copie, l's de la seconde syllabe a passé à la première, à l'initiale, comme dans le valses. dedera « edera » (lierre), dans le français tante (a m i t a), etc.

L'ocagium était donc une redevance payée par ceux qui jouissaient de l'occa (oche) ou d'une portion de terre du seigneur.

## Valais. ryótα « baguette flexible ».

De ryóta on a tiré le verbe ryotá « lier avec des verges flexibles ». Ce terme vient de \*ryórta, c'est-à-dire retorta. La disparition du t entre deux voyalles est régulière et le passage de è devant voyelle accentuée en y est régulier aussi. Cf. valais. ryon (de \*reon) « rond » (rotundu). Dans la Haute-Loire (Le Puy) on a yasa (\*ligacea) qui a fini par désigner un fagot de branches de bois. Pour le traitement de la syllabe initiale, cf., dans la Haute-Loire, ya lier, mezayáda « repas de dix heures d. m. » (media ligata, exactement: la quatrième partie du jour, le moment du second déjeuner, car une yada est une demi-journée, la durée du travail des bœufs).

# Bas-valais. sardzón « serpillière dont on se sert pour la fabrication du fromage ».

Le dialecte bas-valaisan (Vionnaz) a aussi le mot sárdzé « mauvais drap de lit » (Gilliéron, Pat. Vionn., p. 174), d'ou sardzón est dérivé. Ces termes remontent naturellement à serica (sarica, sirica), mot étudié par Meyer-Lübke, Rom. Et. Wb., nº 7848. Je n'enregistre ce mot que pour avoir l'occasion de dire que le paragr. 3 de ce nº de Meyer-Lübke renferme les matériaux d'un article sur sirica que j'ai imprimé dans la Zeitschr. f. roman. Phil., XXXIII, 529 et que l'auteur du Wörterbuch a oublié de mentionner. Cf. aussi: Luchsinger, Molkereigerät, p. 37.

## Frib. tzermaléy « garçon d'honneur, chevalier de noce ».

M. Gauchat, La trilogie de la vie, p. 40 dit que « seul, le canton de Vaud (en partie) a conservé ce terme original ». Le mot existe aussi en patois fribourgeois (recueil Glasson). Il est probable, ainsi que le dit M. Gauchat, que tsermaléy renferme carmen avec le suff. -arius (l' l peut s'expliquer par dissimilation de m-n).